



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 24 juin 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 juin 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, Mme DIMPRES, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH et M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE et à M. RIVIERE.

Était absent : M. Riant.

Secrétaire de séance : M. Michaël BARIEZ.

D 2026-099 : SUBVENTION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 16 juin 2026,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de financer les actions qui relèvent de sa compétence, une subvention de 85 000 € est demandée par le Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2026.

Il est proposé les modalités de versement de la subvention comme suit :

- Mars 2026 : 25 000 €
- Mi-mai 2026 : 20 000 €
- Fin juin 2026 : 20 000 €
- Mi-septembre 2026 : 20 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer au Centre Communal d'Action sociale de Clamecy une subvention de 85 000 € au titre de l'année 2026,
- DIT que les modalités de versement s'établissent comme suit :
 - Avril 2025 : 25 000 €
 - Mi-mai 2025 : 20 000 €
 - Fin juin 2025 : 20 000 €
 - Mi-septembre 2025 : 20 000 €

Dépense inscrite au budget 2025, article 657 363.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Le Maire.


BOURDOUNE
Maire